



AFIRMINFO

MARS 2011

La Citation à méditer :

Face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement.

Francis Blanche

NUMERO SPECIAL

DU 1^{er} AU 7 AVRIL : C'EST LA SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE !

Qu'est-ce que la semaine du développement durable ?

Chaque année, le ministère du Développement durable invite les entreprises, les associations, les services publics, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir, du 1^{er} au 7 avril, les principes du développement durable. L'objectif est de sensibiliser les Français aux enjeux du développement durable et inciter chacun à adopter des comportements plus responsables. En 2010, près de 3 700 participants ont répondu à l'appel à projets. Le thème 2011 s'intitule : « changeons nos comportements ». (www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr)

Concrètement ...

Voici quelques exemples de manifestations : des tables rondes de réflexion, des rencontres et visites en entreprises (station d'épuration, jardins bio, conférences, animations diverses organisées par les mairies, débat, projections de films, expositions, ateliers...

Des prix récompensent les entreprises :

Eco-conception, management responsable, réduction des consommations d'énergie et des pollutions, préservation des écosystèmes et de la biodiversité... ces prix récompensent chaque année les initiatives d'entreprises exemplaires en matière de développement durable. En 2010, le Prix Management des achats durables et solidaires à long terme a été décerné, de même que la mention spéciale « Ecologie industrielle » dans la catégorie « Ecoproduit pour le développement durable », pour un flacon doseur de miel issu d'une démarche d'écologie industrielle.

Mais aussi....

Le salon Planète Durable (Porte de Versailles), se tient en ouverture de la 'Semaine du Développement Durable'.

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) organisent les 6 et 7 avril 2011 les premières assises de la qualité de l'air.

Mise en conformité par rapport à la réglementation, accompagnement à la réalisation de Bilan Carbone®, assistance à la réalisation de dossier des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, Analyse du Cycle de Vie, Management environnemental...

Pour AFIRM, c'est toutes les semaines que le développement durable est mis à l'honneur !

Le développement durable de l'entreprise c'est aussi l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux, l'organisation, la formation....

AFIRM vous assiste selon vos besoins. Contactez AFIRM !

PROVENCE MEDITERRANEE

372, Chemin du Val doux 83200 TOULON
Siret n° 451 327 829 00011

☎ 04 94 24 44 52

AUVERGNE RHONE ALPES

10, montée de CHANTEMULE – 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE
Siret n°451 327 829 00029

☎ 04 71 61 02 03